

*Peine capitale*

Tous les députés sans distinction de parti qui ont participé au débat jusqu'à présent ont parlé selon leur propre conscience, comme on le dit par euphémisme. Dans pareille situation, nous pouvons difficilement persuader un collègue d'abandonner ses principes pour épouser les nôtres. C'est pourquoi ce débat est bien différent de ceux que nous avons l'habitude d'avoir. Il s'y rattache des antagonismes politiques parce que le gouvernement, c'est évident, s'est engagé à débattre ensemble les bills sur la paix et l'ordre, à savoir les bills C-83 et C-84. Nul doute que le gouvernement voudrait écarter ce bill le plus loin possible des élections. Dans un tel scénario, il y a des antagonismes politiques, mais compte tenu des bons côtés et des mauvais côtés de la question, je ne pense pas réellement qu'on puisse lier le bill C-84 à un parti politique en particulier.

Il existe, dans nos propres rangs, de sincères divergences d'opinions, tout comme, j'en suis persuadé, chez les députés d'en face. Ce n'est pas véritablement un débat réjouissant. Comment le serait-il alors que nous discutons de la peine capitale? Quand j'étais le porte-parole de l'opposition pour les questions concernant le solliciteur général, je dois dire que même si j'ai beaucoup de respect pour le solliciteur général (M. Allmand), j'ai été quelque peu irrité par un discours qu'il a prononcé devant l'Association du barreau, à Montréal, l'été dernier, je pense. Il est devenu très agité au cours de son allocution et a dit que la peine capitale n'était pas un sujet très gai. Je suis d'accord avec lui. La peine capitale n'est pas une partie de plaisir. Ce n'est pas un événement heureux ni réjouissant. Mais les événements qui conduisent à la peine capitale ne sont pas non plus des circonstances heureuses ou réjouissantes.

Un de mes problèmes en tant que porte-parole de l'opposition pour les questions relatives au solliciteur général concernait l'émotivité que cette question suscitait chez le solliciteur général, qui semblait porter des lentilles bifocales ou des œillères pour cacher les réalités de la vie. Nous aimerions tous vivre dans un monde où il ne serait pas question de la peine capitale. Ce n'est pas une période gaie ni un débat réjouissant. Cependant, il s'agit ici d'un débat fondamental qui remonte avant Jésus-Christ.

Il y a eu le code «œil pour œil, dent pour dent», bien que je n'envisage pas la question sous l'angle du châtiment ou de la vengeance. En 1700 av. J.-C., les philosophes parlaient du caractère sacré de l'individu en regard de la protection de l'État. Au fond, c'est de cela que nous parlons aujourd'hui: le caractère sacré de l'individu en regard de la nécessité de lois pour protéger la société.

Je suis allé à la potence politique trois fois depuis que je suis député. Trois fois j'ai dû faire face à la même question. Je dois dire, pourtant, que je n'ai pas la même conviction que mes collègues d'un côté ou de l'autre de la Chambre, partisans convaincus de la peine de mort ou abolitionnistes convaincus, car mon vote n'est pas toujours allé dans le même plateau de la balance. Mon premier vote était pour l'abolition et mon deuxième était pour la peine de mort dans le cas des meurtres de policiers et de gardiens de prison, car j'ai voté pour cet amendement. Cela peut s'interpréter dans un sens ou dans l'autre. Les partisans de la peine de mort disent que je suis de leur avis, avec des réserves, et les abolitionnistes en disent autant, parce que la peine de mort figure encore dans le Code.

La dernière fois, j'ai voté pour un amendement présenté par un de mes collègues visant à ne pas établir de distinction en faveur des agents de police et des gardiens de prison. J'ai voté en fait pour le maintien de la peine de mort en partant du principe que toutes les vies ont une valeur égale, d'autant plus que le personnel des prisons ou

les agents de police savent que leur travail comporte certains risques. J'ai dit que je n'étais pas aussi fermement convaincu que mes collègues, car j'ai changé d'avis à plusieurs reprises. Je me suis peut-être mal exprimé. Il serait plus exact de dire que je me suis prononcé sur les deux aspects de la question.

Dans un sens, on pourrait dire que le Parlement est détaché des électeurs. Il ne reste pas en contact avec les citoyens. Ce programme concernant l'ordre et la sécurité publiques comporte deux bills, le C-83 et le C-84, ce qui prouve plus clairement qu'aucun de nous ne pourrait l'exprimer par des mots que la Chambre se dissocie de l'électorat dans tout le pays, qu'il s'agisse des villes ou des campagnes.

A propos du bill C-84, consultons les spécialistes du sondage et les sondages eux-mêmes: ils indiquent que de 70 à 80 p. 100 des gens sont en faveur de la peine capitale sous une forme ou sous une autre. Qu'avons-nous fait? Deux ans après avoir débattu la question nous l'avons remise sur le tapis pendant plusieurs jours. En fait, nous avons l'air de dire à nos électeurs que même s'ils croient savoir ce qu'ils veulent, nous, leurs représentants, le savons mieux qu'eux et nous revenons à la question de la peine capitale. Peut-être allons-nous la résoudre une fois pour toutes, non point par suite de la demande populaire ou parce que les Canadiens s'agitent partout pour qu'on la réexamine, non, bien au contraire.

Le fait est que la loi actuelle n'a pas été observée rigoureusement. Je crois que les électeurs sont déçus dans tout le pays et qu'ils se demandent avec perplexité—pour me servir d'un euphémisme—si la loi est réellement appliquée ou si elle est violée par suite de la commutation presque automatique des condamnations à mort.

• (2130)

La question fondamentale est donc posée: la vie, la liberté et la protection de la société, question qui a fait l'objet de plusieurs débats à la Chambre, débats auxquels plusieurs d'entre nous ont participé il y a deux ans. Les Canadiens n'ont pas réclamé l'abolition de la peine capitale. En fait, les sondages indiquent que quelque 75 à 80 p. 100 d'entre eux estiment qu'il doit y avoir une forme quelconque de peine capitale. Malgré cela, le Parlement étudie un bill qui va exactement à l'encontre d'une opinion publique très nette.

Examinons le bill C-83, l'autre partie des mesures sur l'ordre et la sécurité. Si on posait la question au public sous la forme d'un sondage et qu'on lui demandait: Êtes-vous en faveur de la réglementation des armes à feu? Le public qui ne saurait exactement où vous voulez en venir répondrait vraisemblablement «Oui, évidemment qu'il doit y avoir une réglementation», sans savoir qu'il en existe déjà une à l'heure actuelle. C'est là la difficulté avec les sondages; on peut formuler la question de façon à obtenir la réponse qu'on souhaite. La même question posée dans le grand public à propos de la peine capitale pourrait obtenir la même réponse chez 60 à 80 p. 100 des gens comme c'est le cas lorsqu'on lui demande, sans donner de précisions: Êtes-vous en faveur du contrôle des armes à feu? à laquelle il répondra par l'affirmative. Si vous leur dites que le contrôle des armes à feu existe, cela peut changer certaines des réponses.

Il est tout aussi clair que les trois millions de Canadiens qui s'intéressent à des armes d'un type quelconque, à des pistolets de tir ou des armes de collection sont tout à fait contre le bill C-83. Déjà, nous voyons le gouvernement proposer 44 amendements en comité pour essayer d'améliorer